



La Vie de l'U.L.

5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES
Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>



SEPTEMBRE 2008 - N° 52

Protection Sociale

Quésako?



Tout d'abord un peu d'histoire...

Depuis le début de l'ère industrielle, les salariés ont cherché à se garantir des risques de la vie car un accident, une maladie, un licenciement se traduisent par la misère pour le salarié et sa famille.

Ainsi se sont créées les bourses du travail et les mutuelles où les salariés se regroupaient entre eux pour se prémunir des risques.

Après la Libération, le Conseil National de la Résistance avait comme projet de créer une **Sécurité sociale**, ce qui fut fait par le ministre Ambroise CROIZAT en 1945.

Le principe est simple :

"Chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins".

La sécurité couvre les **allocations familiales, la maladie, les accidents du travail et la retraite**. L'UNEDIC, qui couvre les risques du chômage, a été créée plus tard.

La **Sécurité sociale** prolongeait et généralisait le principe des anciennes mutuelles où les salariés versaient une partie de leur salaire.

Elle est financée par les cotisations salariales et patronales qui constituent un salaire indirect qui est socialisé, c'est-à-dire qu'il n'est pas perçu

immédiatement mais en cas de besoin pour la maladie ou le chômage et plus tard pour la retraite.

Pour la retraite, le choix du système par répartition était le choix de la justice, de la solidarité et de l'efficacité. **Justice**, car il permettait à tous de bénéficier de la retraite. **Solidarité**, car il s'agit de solidarité entre générations (ceux qui travaillent payent pour leurs aînés). **Efficacité**, car les systèmes d'épargne ne garantissaient aucun revenu en cas de crise boursière.

L'institution de la Sécurité sociale a été le progrès social le plus important de l'histoire du mouvement social. Il a permis un développement et une généralisation des soins avec une amélioration de la santé, à tel point que l'espérance de vie est passée de 66 ans en 1950 à 80 ans aujourd'hui.

Le passage de l'âge de la retraite de 65 à 60 ans en 1981 contribue largement à ce progrès.

Les besoins de salaire socialisé augmentent. En effet, on soigne mieux (avec des moyens plus importants), plus longtemps, et la durée de versement des retraites augmente.

Le patronat et divers gouvernements n'ont eu de cesse de remettre en cause cette avancée.

Hier, ils modifiaient la composition des conseils d'administration pour donner la majorité de fait à leurs pairs ; ils créaient et augmentaient le ticket modérateur (la part non remboursée par la sécurité sociale), ils mettaient en place le forfait hospitalier, la CSG.

Aujourd'hui, le Medef et le gouvernement, veulent accentuer la baisse du financement et des cotisations sociales. Ils tentent de vous tromper en répétant les mêmes rengaines des charges sociales trop élevées.

Contrairement à ce qu'ils veulent nous faire croire, ce ne sont pas des **"charges sociales"** mais des **"cotisations sociales"**.

Les cotisations sociales sont votre salaire socialisé, elles ne sont pas une charge mais une chance pour le salarié. Elles permettent d'assurer votre santé et celle de vos enfants ainsi que votre retraite.

Vous n'acceptez pas que votre salaire direct soit baissé, ne l'acceptez pas pour votre salaire socialisé ! Ils creusent les déficits pour tuer la Sécurité sociale (en reportant ces déficits sur les générations futures via la CRDS), remettre en cause la retraite pleine et entière à 60 ans, instaurer le système à l'américaine où seuls les riches peuvent se soigner.

Besoin de revenir

La protection sociale, qui comprend l'Assurance Maladie et accidents du travail, les Allocations familiales, les retraites et également l'Assurance chômage, est en danger.



Le financement de la protection sociale a subi des coups très durs ces dernières années :

Augmentation constante du ticket modérateur, création du forfait jour, passage de 37,5 années de cotisations à 42 ans pour 2012 pour obtenir la retraite, baisse de celle-ci par le remplacement de l'indexation sur les salaires par l'indexation sur les prix, diminution des prestations aux chômeurs, aux intermittents, augmentation constante des rémunérations non soumises à cotisations avec la généralisation des mesures d'intéressement, d'épargne salariale qui se substituent aux salaires.

La cour des comptes explique que si les bénéficiaires des 8,5 milliards d'euros de stockoptions en 2005 avaient payé des cotisations, cela aurait généré une rentrée de 3 Milliards d'euros pour la Sécurité sociale.

La retraite à 60 ans est menacée.

La mesure pour les carrières longues se termine au 31 novembre 2008 !

La mesure dite de "réduction des cotisations sociales" des heures supplémentaires contribue à la baisse du financement de la Sécu.

En diminuant le coût des heures supplémentaires pour les patrons, le gouvernement baisse notre salaire socialisé.

Les politiques d'exonération des employeurs des cotisations sociales, qui représentent 25 milliards d'euros

en 2007, constituent un manque à gagner considérable pour les caisses de la Sécu. Ajoutez les impayés des employeurs et de l'Etat et le travail non déclaré qui n'est, malheureusement, pas assez sérieusement condamné...

Le gouvernement creuse les déficits pour achever la Sécurité Sociale.

Nicolas Sarkozy annonce lui même que la "responsabilité individuelle" est la clé de la réussite (en clair : «la sécu va moins vous rembourser»).

Les réformes des retraites de 1993 et 2003 conduisent à une baisse considérable de la retraite de base et contraignent ceux qui le peuvent à se tourner vers des retraites par capitalisation.

Les mesures annoncées par le gouvernement Sarkozy vont dans le même sens.

Les salaires et la protection sociale exigent d'autres mesures de répartition des richesses.



FRANCHISES MEDICALES : NON ! UNE BONNE REFORME : OUI !

L'instauration des franchises, imposée par le Président de la République a des effets injustes pour les assurés sociaux et participe **à la remise en cause du régime universel et solidaire de la Sécurité sociale.** Ces franchises s'ajoutent :

- Ø à la contribution de 1€ sur chaque acte médical,
- Ø au forfait de 18€ sur les actes chirurgicaux supérieurs à 90€,
- Ø à l'augmentation du forfait hospitalier,
- Ø aux dépassements d'honoraires,
- Ø au déremboursement de nombreux médicaments,
- Ø au ticket modérateur.

Au total : un accès aux soins de plus en plus coûteux et donc limité pour une partie de plus en plus importante d'assurés sociaux, dont les retraités.

A l'opposé, la Cgt propose de renforcer les principes fondamentaux du régime obligatoire de la Sécurité sociale plus solidaire, juste et humain :

- Ø Le plein emploi.
- Ø L'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et retraités.
- Ø Une refonte du financement de la Sécurité sociale assise sur l'ensemble des richesses créées.
- Ø La taxation des revenus financiers.

Forfait hospitalier : 16 €
Etablissement psychiatrique : 12 €
Forfait pour actes médicaux supérieurs à 90 €: 18€
Contribution de 1€ par acte médical

Franchise médicale pour 2008

(Plafonnement à 50 € par an)
Boite de médicaments : 0,50 €
Acte paramédical : 0,50 €
Transport sanitaire : 2 €



aux fondamentaux !

Partage, solidarité, égalité...



Retraite :

UN PRINCIPE

Il est normal qu'un pays riche dont la population vieillit assure des conditions de vie décentes à ses retraités en leur consacrant progressivement une part plus forte du Produit Intérieur Brut (PIB).

UN PROBLEME

Le système actuel n'est plus viable : dans les prochaines années, il va y avoir beaucoup moins d'actifs cotisant pour financer beaucoup plus de retraités. Comment faire pour que le système par répartition (la génération des actifs finance la génération à la retraite) supporte ces nouvelles contraintes ?

UN MENSONGE

Patronat (MEDEF) et gouvernement prétendent, qu'il n'existe qu'une solution : allonger la durée de la vie active tout en diminuant le taux des pensions. C'est faux ! Il existe une autre solution.

L'AUTRE SOLUTION :

Augmenter les cotisations sociales et les étendre sur l'ensemble des revenus.

Patronat et gouvernement ne veulent pas en entendre parler car cette augmentation des cotisations sociales réduirait les bénéfices des actionnaires et les profits des entreprises (550 milliards d'€ en 2006 !).

Hors en acceptant de prélever davantage sur les richesses produites (PIB) pour payer les retraites, les salariés et les employeurs contribueraient également à dégager de nouveaux financements.



Cette augmentation des prélèvements conduirait, d'ici 2020, à consacrer une part supplémentaire de **3% du PIB au financement des retraites**, à raison d'une hausse progressive et régulière de 0,25% par an, **tout en annulant l'inégalité des régimes entre secteur public et secteur privé instituée par le dispositif Balladur de 1993 et Fillon de 2003.**

C'est possible mais cela nécessite :

1. Que le prélèvement des cotisations sociales se fasse sur l'ensemble des revenus et non pas seulement sur les revenus du travail : faire participer à l'effort commun, et autant que nécessaire, les revenus financiers des entreprises et surtout les revenus de la spéculation financière qui échappent pour une grande part à tout prélèvement. C'est, bien entendu, ce que refuse absolument le MEDEF.

2. La perspective d'un retour au plein emploi : d'avantage d'actifs cotisant et moins de dépenses chômage dégagent des disponibilités supplémentaires pour le financement des retraites.

1 million d'emplois créés représentent 13 milliards d'€ disponibles (+ 5 milliards de cotisations / - 8 milliards d'allocations chômage).

La réforme des retraites est avant tout un problème de partage des richesses !

Le capital doit contribuer au même titre que le travail à l'effort supplémentaire pour financer les Pensions.

Privé - Public : Pour le droit à la retraite à 60 ans.

La CGT propose un socle commun de garanties élevées pour tous, en matière de retraite quels que soient les régimes. Cela consiste en :

- Un droit à la retraite à 60 ans ;
- Un montant de retraite permettant à chacun un taux de remplacement de 75% avec un minimum équivalent au SMIC ;
- Un système de départ anticipé en retraite pour travaux pénibles ou pour répondre à des contraintes de service public ou aux tâches astreignantes ;
- L'indexation sur l'évolution des salaires, des pensions (et droits à retraite en cours d'acquisition pour le privé).

Vous avez dit assistanat ?

Depuis 20 ans les gouvernements successifs ont multiplié les dispositifs, des contrats aidés aux zones franches en passant par les exonérations générales sur les bas salaires. Ces systèmes ont démontré leur inefficacité sur l'emploi.

- **65 milliards d'€** d'aides publiques aux entreprises.
- **25 milliards d'€** d'exonérations de cotisations patronales.
- **30 milliards d'€**, c'est la somme à laquelle, le Conseil des Prélèvements Obligatoires, chiffre la fraude fiscale des entreprises. Soit le 1/3 du déficit budgétaire de l'Etat.
- **20 milliards d'€** de taxes instaurées pour indemniser la Sécurité Sociale (alcool, tabac, activités polluantes, assurance automobile....) sont détournées de leur affectation et utilisées pour les allègements fiscaux des riches (droits de succession, bouclier fiscal, avoirs fiscaux, niches fiscales...).

Il faut en finir avec les systèmes dits d'aide et d'accompagnement qui sont de conception libérale et ne font en fait que structurer la pauvreté et la précarité.



Les chiffrages économiques montrent clairement que cela est réalisable sans augmentation des prix, mais par un prélèvement sur les revenus financiers et les dividendes.

Le mouvement des capitaux doit être contrôlé par l'Etat.

Au regard de ces chiffres, on peut faire le rapide calcul que le "trou" de la **Sécurité Sociale** (9 milliards d'€) et le financement des **Retraites** pourraient être prélevés ailleurs que dans la poche des salariés.

Salarié-e-s, Privé/Public
Ensemble,
Prenons notre avenir en main !



"Jamais nous ne tolérerons qu'un seul des avantages de la Sécurité Sociale soit rogné. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès"
[Ambroise CROIZAT](#)

L'Union Locale Cgt de Bourges invite les salarié-e-s à débattre le plus largement possible afin de créer les conditions pour agir sur leurs revendications.

Notre Union Locale rappelle que le meilleur moyen d'établir le rapport de force nécessaire reste une forte syndicalisation.



#

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, 5, Boulevard Clémenceau 18000 Bourges
Tél : 02 48 65 36 25 – email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr